

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Sainte-Foy

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Sainte-Foy a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique pour l'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹.

Le Conseil d'administration du Cégep a transmis à la Commission, le 14 février 1996, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité de spécialistes l'a analysé, puis a effectué une visite au Cégep les 27 et 28 mars 1996². À cette occasion, il a rencontré la Direction du Cégep, le comité d'autoévaluation, le comité de programme, des professeurs, huit élèves ainsi qu'un diplômé. Cette visite a permis de faire un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.

2. Le comité de visite était composé de M^{me} Line Cliche, professeure d'Histoire au Cégep de la région de l'Amiante; M^{me} Fabiola Dallaire, coordonnatrice de Sciences humaines au Cégep de Saint-Félicien; M. André Normandeau, vice-doyen à l'enseignement à l'Université de Sherbrooke; M. Claude-E. Rochette, adjoint à la vice-rectrice aux études à l'Université Laval. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

Description du programme

Tout en respectant les orientations du nouveau programme de *Sciences humaines*, le Cégep de Sainte-Foy a mis en oeuvre un programme articulé autour du développement des savoir-faire méthodologiques «plutôt que d'opter pour des combinaisons de cours disciplinaires», et cela afin de mieux assurer «la maîtrise des connaissances, des langages et des méthodes» (Rapport, p. 15) et de préserver, en partie, le libre choix des cours de concentration. Il a ainsi fait de la «filière méthodologique» le fil conducteur de son programme et a, conséquemment, retenu une séquence de quatre cours obligatoires de méthodologie, soit un par session. Pour ce faire, il a substitué le cours *Techniques d'apprentissage en sciences humaines* (TASH), donné au premier trimestre, à un cours disciplinaire et a inscrit l'*Activité d'intégration* dans un cours disciplinaire axé sur l'intégration des savoir-faire méthodologiques.

Le Cégep propose deux profils : le profil *Sciences humaines* et le profil *Sciences de l'administration*. Dans le profil *Sciences humaines*, outre les disciplines appartenant au tronc commun ministériel, les élèves peuvent choisir des cours dans trois autres disciplines³ pour compléter les cours de concentration.

Dans le profil *Sciences de l'administration*, l'établissement impose sept cours obligatoires; le tronc commun comprend les cinq cours définis par le programme officiel auxquels s'ajoutent les cours *L'Entreprise* et *Techniques d'apprentissage en sciences humaines*; par conséquent, quatre des six disciplines dans lesquelles les cours de concentration peuvent être choisis sont définies par les cours du tronc commun (histoire, psychologie, économie) et par les préalables universitaires (mathématiques); la cinquième discipline, *Administration*, est imposée par l'établissement; la sixième discipline, le cas échéant, est au choix de l'élève.

En 1994-1995, soixante-sept professeurs appartenant à cinq départements (Administration et Techniques administratives, Géographie, Mathématiques, Psychologie et Sciences humaines) étaient engagés dans la formation spécifique du programme. L'effectif de Sciences humaines représentait 1515 élèves à temps plein, soit 45 p.100 de l'effectif du secteur préuniversitaire⁴. La cohorte 1994 regroupait 174 élèves inscrits en *Sciences de l'administration* et 541 élèves en *Sciences humaines*. Tous les élèves ont été admis au premier tour; toutefois, selon le

3. Les disciplines laissées au choix des élèves sont : anthropologie, civilisations anciennes, géographie, mathématique, science politique, sciences de la religion et sociologie.

4. L'effectif total du Cégep est d'environ 6000 élèves.

Cégep, un certain nombre d'élèves ont choisi le profil *Sciences humaines* à défaut d'un choix d'orientation bien arrêté ou encore à cause de la faiblesse relative de leurs résultats scolaires.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Le Cégep a mis sur pied, à l'automne 1995, un comité d'autoévaluation composé de deux professeurs du secteur des Sciences humaines et d'un conseiller pédagogique sous la responsabilité de la coordonnatrice du Service à l'enseignement et responsable de l'évaluation des programmes.

Ont collaboré avec le comité d'autoévaluation, le comité de programme, les coordonnateurs des départements engagés dans la mise en oeuvre du programme, les professeurs, les responsables du Centre d'aide à l'apprentissage (*Tandem*) et du Programme d'intégration aux études collégiales (*PIC*) ainsi qu'un groupe restreint d'étudiants.

Les professeurs ont répondu à un questionnaire et ont pu réagir aux rapports partiels produits par le comité d'autoévaluation. Les élèves ont été questionnés sur la charge de travail personnel et les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun ainsi que sur l'encadrement proposé par les professeurs de la formation spécifique, l'information donnée sur le programme, les services d'aide à l'apprentissage. Aucune démarche n'ayant été faite par le Cégep pour connaître l'opinion des diplômés sur le programme, la Commission lui a demandé d'inviter ses diplômés à une rencontre avec le comité de visite, ce que le Cégep a fait par lettre circulaire.

Étant donné l'importance de l'effectif scolaire, la Commission se serait attendue à ce qu'un nombre plus représentatif d'élèves ait été rejoint par le sondage interne, ce qui aurait permis au Cégep de faire porter ses appréciations sur des données fondées sur une consultation plus large d'élèves; le petit nombre d'élèves rencontrés au cours de la visite n'a pas permis à la Commission de se faire une idée juste de l'opinion des élèves sur certains points; enfin, une seule personne diplômée ayant répondu à l'appel, la Commission ne peut tirer de son témoignage de conclusions sûres.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Collège donne les cours obligatoires du tronc commun (sauf *Méthodes quantitatives*) en première année et a fait de sa «filiale méthodologique» le fil conducteur de son programme. Au premier abord, la filière méthodologique est intéressante; toutefois, le rapport d'autoévaluation et la visite ont fait ressortir des problèmes qui peuvent compromettre l'efficacité.

Pour donner suite à une proposition de son comité d'orientation, le Cégep impose à la première session le cours *Techniques d'apprentissage en sciences humaines* qui doit permettre de «développer des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures» (objectif 2.1 du programme). Ce cours, qui ne figure pas dans la liste des cours retenus dans le devis ministériel, avait déjà suscité un long débat (1988 à 1990) et a été évalué à l'automne 1993. Le sous-comité responsable de cette évaluation avait alors recommandé que le cours demeure obligatoire. Le rapport d'autoévaluation indique qu'une minorité de professeurs s'interroge sur la pertinence de certains objectifs du cours et que cela «soulève la question d'une appropriation commune des visées d'un cours» (p. 22).

Les témoignages entendus par la Commission reflètent les divergences qui existent chez les professeurs quant à la pertinence et au contenu du cours *TASH*, avec pour conséquences que le cours est très diversement donné, la prestation de cours ne respectant pas toujours la pondération établie, la charge de travail personnel n'étant pas équivalente d'un groupe d'élèves à l'autre et la rigueur dans l'évaluation des apprentissages, difficile à assurer. Même s'ils considèrent qu'ils ont des besoins au regard de la méthodologie du travail intellectuel, des élèves contestent le caractère obligatoire du cours, son contenu et sa contribution à l'atteinte des objectifs du programme.

Le cours TASH constitue certainement une initiative intéressante et témoigne des efforts du Collège pour favoriser la réussite des étudiants. Cependant, devant la controverse que suscite la prestation du cours, la Commission *suggère* au Cégep d'examiner, dans le cours TASH, ce qui est objet de rattrapage et qui pourrait éventuellement relever d'ateliers de mise à niveau et ce qui concerne la méthodologie propre aux études postsecondaires en Sciences humaines et, à la lumière de cet examen, de revoir la composition de ce cours.

Le devis local du cours IPMSH (donné à la 2^e session) met l'accent, par la réalisation de travaux courts, sur les méthodes de recherche, la problématique et la fabrication d'outils de collecte; toutefois, contrairement au devis ministériel, le cours IPMSH n'aborde pas les analyses quantitatives complètes, étant donné que les élèves n'ont pas encore suivi le cours *Méthodes quantitatives*. Par ailleurs, un rapport d'évaluation interne révèle que les élèves des divers groupes du cours IPMSH reçoivent une formation pouvant comporter des lacunes aussi bien sur le plan théorique que sur le plan des savoir-faire. Les professeurs de l'*Activité d'intégration* trouvent les élèves «particulièrement faibles en ce qui touche la partie théorique de la recherche scientifique» (Annexe 2, Rapport d'évaluation, cours IPMSH, p. 14).

Malgré le fait qu'elle ait été retenue dès la planification du programme, en 1989, la filière méthodologique destinée à baliser la séquence des enseignements n'a pas conduit à un consensus; des pratiques particulières se sont implantées. Ce manque de concertation touche aussi les autres cours du tronc commun⁵. Ayant constaté que l'acte pédagogique est avant tout, pour plusieurs professeurs, un acte privé, ce qui n'est pas sans avoir un impact négatif sur la cohérence du programme et, conséquemment, dans la salle de classe,

la Commission recommande au Cégep, pour mieux assurer la cohérence du programme, de prendre les moyens pour que se développe une vision commune du programme et, à cette fin, de donner suite aux actions envisagées touchant le projet de formation commun mentionné dans le rapport d'autoévaluation, notamment en ce qui concerne le partage d'une compréhension univoque des énoncés d'objectifs et le développement d'une meilleure concertation au sein des sous-comités de méthodologie et entre les sous-comités.

Dans la même optique, elle lui *suggère* aussi d'examiner la possibilité de créer des profils autour de fils conducteurs précis à l'intérieur du programme.

5. Voir les tableaux 2.2.12, 2.2.13 et 2.2.14 (p. 29, 30 et 31). Le rapport explique certaines données (p. 32-33) qui figurent dans les tableaux par l'interprétation que des professeurs ont donnée à l'énoncé d'objectifs ministériels dont la formulation serait ambiguë.

Le Cégep a conçu la séquence des cours du tronc commun et l'agencement des cours des deux profils en privilégiant le passage du général au plus complexe, «tant du point de vue des concepts transmis que du type d'analyse demandé» (p. 37). Dans le profil *Sciences humaines*, les trois cours disciplinaires du tronc commun et le quatrième (au choix de l'élève, le cours d'entrée d'une des autres disciplines proposées) sont donnés en première année; par la suite, tout en respectant les règles ministérielles, l'élève choisit sept cours disciplinaires, y compris *l'Activité d'intégration*. Dans le profil *Sciences de l'administration*, le cours de quatrième discipline du tronc commun, *L'entreprise*, est donné à la première session pour aider l'élève à confirmer son orientation; les cours de mathématiques 103 et 203 sont donnés en première année; *Économie globale*, à la 2^e session, et les deux autres cours disciplinaires du tronc commun, en 3^e session. Deux cours de concentration (y compris *l'Activité d'intégration*) complètent le programme. De façon générale, les séquences proposées devraient favoriser le développement graduel des apprentissages.

Le tableau portant sur la charge de travail 2.4.1 (p. 42) fait ressortir une bonne cohésion dans le type de travail exigé des élèves (lectures, préparation d'examens, exercices pratiques). Cependant, la quantité de travail estimée *pour un même cours* varie d'un professeur à l'autre : chaque professeur détermine les travaux et les modes d'évaluation du cours qu'il donne; plusieurs professeurs considèrent «le manque d'uniformité des exigences des cours» (p. 43) comme un des points faibles du programme⁶. Les témoignages d'élèves rencontrés confirment aussi ces écarts dans la charge de travail et le manque de concertation entre les professeurs d'un même cours même s'il existe des sous-comités de cours. Devant ce constat,

la Commission recommande au Cégep de s'assurer que, pour un même cours donné par plusieurs professeurs, la quantité de travail exigée des élèves soit équivalente.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

6. Trente-huit professeurs enseignent au moins un cours de méthodologie sur les 47 professeurs engagés dans le tronc commun.

Le Cégep présente un tableau de méthodes pédagogiques variées utilisées dans les cours du tronc commun ainsi que de certains outils (ex. : utilisation de l'ordinateur ou de l'audiovisuel). Il fait ressortir des méthodes «générales» (ex. : exposé magistral et exercices en classe, travaux en atelier ou en équipe) que l'on trouve dans les six cours ainsi que des méthodes «particulières» associées à certains objectifs de cours (ex. : étude de cas, en *Économie globale*, discussion et séminaire dans les cours *Introduction à la psychologie* et *IPMSH*). Le rapport mentionne aussi certaines adaptations des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des élèves, mais ces expériences demeurent ponctuelles (*Économie globale*, *Méthodes quantitatives*). Par ailleurs, il faut souligner les adaptations faites pour permettre à certains élèves handicapés (élève non-voyant, malentendant, etc.) de suivre le programme et de le réussir.

L'appréciation des méthodes pédagogiques par les élèves varie d'un cours à l'autre. Le rapport indique que la question des méthodes pédagogiques mérite réflexion et qu'il est pertinent de «réviser l'utilisation de certaines méthodes pédagogiques et [d']ajuster l'enseignement en tenant compte des perceptions des étudiants» (p. 55). La Commission invite donc le Cégep à donner suite aux actions (évaluation des méthodes et collecte des commentaires des élèves) qu'il envisage pour s'assurer de l'adéquation des méthodes aux objectifs des cours.

En plus des services professionnels habituels (aide pédagogique individuelle, information et orientation scolaire et professionnelle ainsi que psychologie), le Cégep offre des mesures particulières pour aider les élèves en difficulté scolaire.

Le Centre d'aide à l'apprentissage, appelé *Tandem*, offre un service de tutorat par les pairs aux élèves qui ont besoin d'un soutien individualisé pour réussir leurs études, notamment en français, en mathématiques et en comptabilité. Il possède aussi des ressources didactiques auxquelles les élèves qui préfèrent faire une démarche individuelle ont accès.

Depuis 1992, le *Programme d'intégration aux études collégiales (PIC)* offre un encadrement particulier aux élèves identifiés «à risque» afin de faciliter la transition du secondaire au collégial et favoriser ainsi leur réussite; dès leur admission, les futurs élèves sont invités à passer le *Test de réaction et d'adaptation aux études collégiales (TRAC)* qui permet de dépister les élèves à risque; c'est sur une base volontaire, toutefois, qu'ils s'inscrivent au *PIC*.

Les documents *Outils d'aide à l'apprentissage*, l'utilisation ponctuelle du test *Résultats Plus* qui permet de diagnostiquer les élèves qui auront besoin de soutien et, surtout, le soutien individualisé des professeurs aux heures de disponibilité sont parmi les autres formes de soutien proposées aux élèves.

Le *Tandem* et le *PIC* produisent un rapport annuel qui montre que ces interventions sont pertinentes. Dans l'ensemble, les élèves interrogés par le Cégep se disent satisfaits des différentes mesures d'aide à l'apprentissage; toutefois, les élèves rencontrés au cours de la visite souhaitent que le service d'aide à l'apprentissage soit élargi à d'autres cours du programme. Le rapport d'autoévaluation mentionne que le tiers des élèves interrogés (tableau 3.2.3, p. 58) ont manifesté une insatisfaction à l'égard des services professionnels, ce que les élèves ont confirmé au cours de la visite. Il estime que la situation «mérite un examen plus attentif» (p. 59). Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep d'évaluer les services de soutien professionnel qu'il propose.

De plus, afin de favoriser la persévérance et la réussite, la Commission invite le Cégep à donner suite à son «projet expérimental d'encadrement des étudiants qui permettra de regrouper certains professeurs autour de différents groupes d'élèves et d'effectuer un suivi plus étroit de leurs apprentissages tout au long du programme» (p. 59).

Par ailleurs, les élèves se disent généralement satisfaits de la disponibilité du personnel enseignant, de l'encadrement et du soutien scolaire qu'il leur apporte. Les élèves rencontrés apprécient particulièrement l'aide apportée par plusieurs professeurs à l'heure du midi; ils considèrent que les professeurs sont généralement accueillants et qu'il est facile d'obtenir un rendez-vous individuel. Toutefois, ils déplorent, comme les professeurs d'ailleurs, le manque de locaux pour les rencontres en équipe avec les professeurs, aucun local situé à proximité du département ne pouvant accueillir de petites équipes (travail d'équipe ou dépannage). La visite a permis de constater, et cela en tenant compte de l'importance de l'effectif scolaire, qu'une amélioration des conditions matérielles favoriserait l'utilisation de la disponibilité.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

En 1994-1995, 67 professeurs donnaient des cours appartenant à la formation spécifique du programme. Suivant les données fournies par le tableau 4.1.1 (pp. 67 à 69), le nombre, les qualifications disciplinaires et l'expérience des 47 enseignants engagés dans les cours du tronc commun sont adéquats; plusieurs possèdent aussi une formation en pédagogie; 16 enseignent à temps partiel et n'ont pas obtenu la permanence, soit le tiers de l'effectif enseignant.

Les cours de méthodologie sont donnés par des professeurs appartenant à diverses disciplines qui doivent, «quels que soient leur domaine de formation et leur champ de spécialisation en méthodologie, pouvoir enseigner les trois méthodes identifiées (par enquête, historique et expérimentale)» (pp. 69-70). Sauf pour l'*Activité d'intégration*, ces cours ont été attribués au moment de l'implantation du programme au prorata des allocations départementales. Les règles de répartition des tâches varient suivant les départements et, sauf pour le département de Psychologie (p. 70), elles sont peu explicites.

La Commission estime que la répartition des tâches, telle qu'elle se fait actuellement, ne garantit pas que les cours sont toujours donnés par des professeurs intéressés et bien préparés. Cela est particulièrement vrai pour les cours de méthodologie pour lesquels une bonne connaissance du programme devrait être un préalable, car les liens avec les cours à contenu proprement disciplinaire doivent être faits par les professeurs. La Commission *suggère* donc au Cégep de s'assurer que les règles départementales relatives à la répartition des tâches tiennent compte, en priorité, des compétences et des intérêts individuels dans l'affectation des professeurs aux cours de méthodologie.

Le Cégep poursuit actuellement l'élaboration des modalités d'évaluation du personnel enseignant afin d'intégrer le volet évaluation dans le projet de politique générale des ressources humaines qu'il souhaite bientôt adopter. Malgré l'absence de politique officielle en matière d'évaluation des enseignements, plusieurs professeurs font évaluer leurs cours par leurs élèves selon une démarche et des critères qu'ils déterminent; ils peuvent aussi se servir du questionnaire préparé à cette fin par le Service de l'enseignement, qui assure alors le traitement informatique de la collecte des données. La Commission considère que cette pratique doit être encouragée, car elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Suivant le cadre de référence du comité de perfectionnement du personnel enseignant, il revient à chaque département ou comité de programme de faire l'état de ses besoins et de proposer son plan de perfectionnement. Selon le rapport, la plupart des professeurs de la formation spécifique ont participé, de 1992 à 1995, à au moins une activité de perfectionnement. Une majorité d'entre eux se dit satisfaite des activités de perfectionnement offertes par le Collège; toutefois, plusieurs souhaiteraient un perfectionnement collectif sur les cours de méthodologie; d'autres regrettent que les mesures mises en place par le Cégep n'aient «pas réussi à rallier tous les professeurs autour d'un projet de formation commun» (p. 74). Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep de donner suite aux actions envisagées dans son rapport (p. 75) concernant le développement du programme d'évaluation des professeurs et le perfectionnement collectif sur le contenu des cours de méthodologie.

Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation constate que les ressources matérielles mises à la disposition du programme pourraient être améliorées : manque de locaux pour les rencontres de travail d'équipe, disponibilité restreinte du laboratoire d'informatique (considéré comme mal aménagé tant par les élèves que par les professeurs). Enfin, les mécanismes de concertation établis entre le Service des ressources documentaires et informatiques et le programme de *Sciences humaines* sont jugés insatisfaisants par les professeurs, qui souhaitent être mieux informés et consultés sur la gestion des documents.

Devant cette situation, la Commission *suggère* au Cégep de donner suite aux actions envisagées concernant l'aménagement d'un local pour les rencontres professeur-élèves, l'accessibilité aux laboratoires d'informatique, et d'améliorer la concertation entre le personnel enseignant et le Service des ressources documentaires et informatiques.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le rapport du Cégep présente, pour chacun des cours, des modes d'évaluation des apprentissages variés et répartis dans le temps. La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation pour les cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Selon la documentation fournie, les évaluations du cours *Économie globale* sont variées et permettent de vérifier de façon adéquate l'atteinte des objectifs prévus dans les plans de cours. L'équivalence des évaluations, le contenu des cours et le matériel pédagogique satisfont aux exigences de la rigueur.

En ce qui concerne le cours *IPMSH*, la Commission a examiné les instruments d'évaluation de quatre des dix enseignants. L'analyse de ces instruments fait ressortir que les travaux et examens permettent généralement de vérifier l'atteinte des objectifs inscrits dans les plans de cours. Toutefois, un effort supplémentaire doit être fait pour assurer l'équivalence des évaluations; cela vient confirmer les observations faites dans le rapport du Cégep concernant les instruments d'évaluation : pondération très variable, particulièrement pour les examens portant sur les connaissances théoriques, ou encore divergences dans la façon d'évaluer la mise en pratique des notions et des habiletés méthodologiques (tableaux 5.2.2 et 5.2.3, p. 81 et 82).

L'*Activité d'intégration*, réalisée dans le cadre d'un cours (4^e session), comportait trois objectifs : présenter, en appliquant l'une des méthodes des Sciences humaines, les résultats d'une recherche menée dans une discipline déjà fréquentée, y intégrer des éléments d'analyse

quantitative ainsi que des éléments d'au moins deux disciplines de Sciences humaines. Le rapport du Cégep indique que les équipes de travail ont été bien encadrées, ce qui a aidé les élèves à intégrer les connaissances disciplinaires et les habiletés méthodologiques. Le travail d'intégration a fait l'objet d'une évaluation à la fois formative et sommative. Un examen du tableau 5.2.4 (p. 83) fait ressortir les lacunes suivantes : les étapes de l'évaluation n'ont pas fait l'objet d'une pondération comparable; aucun plan de cours de l'*Activité d'intégration* n'a prévu le mode d'évaluation du troisième objectif; plus de la moitié des professeurs n'a pas évalué le deuxième objectif.

Le Cégep a pris conscience de plusieurs problèmes d'évaluation relevés depuis l'implantation du nouveau programme, notamment pour ce qui concerne le cours *IPMSH*. Toutefois, les solutions esquissées n'ont pas donné les résultats attendus. Devant ce constat,

la Commission recommande au Cégep de prendre les moyens nécessaires pour garantir l'équivalence des modes et des instruments d'évaluation des apprentissages particulièrement pour les cours du tronc commun, d'assurer la conformité des politiques départementales avec la PIEA, et de veiller à une application rigoureuse de la PIEA.

Selon les données fournies par le Cégep, les taux de réussite des cours du tronc commun, à l'exception d'*Économie globale*, dépassent les 80 p. 100. Pour ce dernier cours, le taux de réussite des élèves du profil *Sciences de l'administration* se situe autour de 75 p. 100 alors que les élèves du profil *Sciences humaines* le réussissent beaucoup moins bien. Le Cégep considère, en prenant en compte le nombre d'heures de travail personnel consenti par les élèves (tableau 2.4.1, p. 43), qu'il serait réaliste de hausser la charge de travail des élèves, ce qui aurait un effet positif sur le taux de réussite du cours. Pour les autres cours du tronc commun, les taux de réussite observés sont supérieurs à ceux des autres établissements du SRAQ.

Le rapport du Cégep présente des taux de diplomation pour les cohortes 1991 et 1992 venant du secondaire de 43 et 40 p. 100 respectivement dans la durée prévue et, pour la période maximale d'observation, de 62 et 50 p. 100, ce qui est supérieur aux taux obtenus dans les établissements du SRAQ. Compte tenu de leur niveau de préparation et du taux de persévérance dans le programme, le Cégep considère ces taux comme satisfaisants; toutefois, il se propose de surveiller de près les indicateurs de la cohorte de 1993, car il estime que le taux de diplomation dans la durée prévue doit être haussé. Il estime que le projet expérimental d'encadrement projeté devrait améliorer la persévérance et le taux de diplomation. La Commission croit qu'il s'agit là d'une piste prometteuse.

Le rapport du Cégep présente un taux de réussite de 68 p. 100 pour l'ensemble des élèves sortants de tous les programmes d'études préuniversitaires qui se sont inscrits au test ministériel de français, et non les seuls résultats des élèves du programme de *Sciences humaines* «puisque'il ne dispose pas des ressources humaines pour soutirer cette information des données qui lui sont transmises par le Ministère» (p. 90). Pour la même raison, le Cégep n'a pas effectué de sondage auprès de ses diplômés pour connaître leur appréciation du programme et le jugement qu'ils portent sur leur préparation aux études universitaires. Selon les données du ministère de l'Éducation, les taux de réussite des élèves du programme sont, pour les années 1993, 1994 et 1995, respectivement de 62, 67 et 68 p. 100, ce qui est supérieur aux taux moyens obtenus dans le réseau.

La Commission est consciente des difficultés particulières que peut présenter la collecte des données sur les diplômés. Le suivi des diplômés – par exemple, sous la forme de relances auprès des diplômés eux-mêmes et, si possible, sous celle d'enquêtes auprès des principales universités d'accueil – s'avère pourtant un instrument de première importance pour s'assurer que les objectifs assignés au programme ont été atteints et pour connaître, au besoin, la direction dans laquelle il importe de rectifier le tir. La Commission *suggère* donc au Collège de procéder, sur une base régulière, à des études de suivi des diplômés de son programme de *Sciences humaines*.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les principales structures engagées dans la gestion du programme en vue d'amorcer l'approche programme sont le comité de programme⁷, le comité restreint de programme, les sous-comités de méthodologie ainsi que les départements; «la Direction des études supervise le travail effectué par ces différentes instances et assure un suivi plus étroit par la participation d'un adjoint au comité de programme» (p. 94).

Le rapport du Cégep fait état de malaises au sein du comité de programme; les témoignages entendus confirment également l'absence de consensus. Dans ces conditions, l'implantation de l'approche programme est très difficile, certains membres du comité de programme

7. Le comité de programme a pris la relève du «comité aviseur» mis sur pied en 1989 pour préparer l'implantation du nouveau programme.

d'observation, de 62 et 50 p. 100, ce qui est supérieur aux taux obtenus dans les établissements du SRAQ. Compte tenu de leur niveau de préparation et du taux de persévérance dans le programme, le Cégep considère ces taux comme satisfaisants; toutefois, il se propose de surveiller de près les indicateurs de la cohorte de 1993, car il estime que le taux de diplomation dans la durée prévue doit être haussé. Il estime que le projet expérimental d'encadrement projeté devrait améliorer la persévérance et le taux de diplomation. La Commission croit qu'il s'agit là d'une piste prometteuse.

Le rapport du Cégep présente un taux de réussite de 68 p. 100 pour l'ensemble des élèves sortants de tous les programmes d'études préuniversitaires qui se sont inscrits au test ministériel de français, et non les seuls résultats des élèves du programme de *Sciences humaines* «puisqu'il ne dispose pas des ressources humaines pour soutirer cette information des données qui lui sont transmises par le Ministère» (p. 90). Pour la même raison, le Cégep n'a pas effectué de sondage auprès de ses diplômés pour connaître leur appréciation du programme et le jugement qu'ils portent sur leur préparation aux études universitaires. Selon les données du ministère de l'Éducation, les taux de réussite des élèves du programme sont, pour les années 1993, 1994 et 1995, respectivement de 62, 67 et 68 p. 100, ce qui est supérieur aux taux moyens obtenus dans le réseau.

La Commission est consciente des difficultés particulières que peut présenter la collecte des données sur les diplômés. Le suivi des diplômés – par exemple, sous la forme de relances auprès des diplômés eux-mêmes et, si possible, sous celle d'enquêtes auprès des principales universités d'accueil – s'avère pourtant un instrument de première importance pour s'assurer que les objectifs assignés au programme ont été atteints et pour connaître, au besoin, la direction dans laquelle il importe de rectifier le tir. La Commission *suggère* donc au Collège de procéder, sur une base régulière, à des études de suivi des diplômés de son programme de *Sciences humaines*.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les principales structures engagées dans la gestion du programme en vue d'amorcer l'approche programme sont le comité de programme⁷, le comité restreint de programme, les sous-comités de

7. Le comité de programme a pris la relève du «comité aviseur» mis sur pied en 1989 pour préparer l'implantation du nouveau programme.

méthodologie ainsi que les départements; «la Direction des études supervise le travail effectué par ces différentes instances et assure un suivi plus étroit par la participation d'un adjoint au comité de programme» (p. 94).

Le rapport du Cégep fait état de malaises au sein du comité de programme; les témoignages entendus confirment également l'absence de consensus. Dans ces conditions, l'implantation de l'approche programme est très difficile, certains membres du comité de programme s'interrogeant sur le mandat qui leur est imparti et sur le leadership pédagogique qui devrait y être exercé, sur le mode de prise de décision et sur la manière d'assurer une légitimité aux décisions prises devant la résistance qu'exercent tantôt les professeurs, tantôt les départements. Des efforts ont été consentis par les différentes structures pour mener à bien l'implantation du programme; toutefois, la Commission a constaté qu'ils n'avaient pas permis de réduire les tensions entre les personnes et les départements⁸ en ce qui concerne la gestion du programme.

De toute évidence, le mode actuel de gestion n'a pas permis que se développe une vision commune du programme et une approche concertée de l'enseignement. La lourdeur des structures et la multiplication des comités qui devaient favoriser la concertation et l'engagement des professeurs ne paraissent pas avoir permis que se développe le leadership pédagogique nécessaire à l'implantation de l'approche programme. Il paraît donc nécessaire que la direction du Cégep, en concertation avec les intéressés, revoie le mode de gestion du programme et recherche les moyens de rassembler tous les intervenants autour d'une vision commune du programme.

8. Ce qui explique au moins en partie la création, à l'automne 1995, du département *Économique et civilisations anciennes*.

En conséquence,

la Commission recommande au Cégep de tout mettre en oeuvre afin d'affirmer le leadership pédagogique nécessaire à la bonification de la mise en oeuvre du programme, notamment en réexaminant le rôle des différentes structures de gestion.

Par ailleurs, le rapport observe l'insatisfaction des deux tiers des élèves quant à l'information qu'ils ont reçue sur leur programme depuis leur arrivée au Cégep, ce que comprend mal le Cégep étant donné les mesures qu'il a mises en oeuvre pour favoriser la transmission de l'information. Devant ce constat, la Commission **suggère** au Cégep de s'assurer de l'efficacité des mécanismes de communication instaurés en vue de bien informer les élèves sur le programme.

Conclusion

À la suite de l'examen attentif qu'elle en a fait, la Commission estime que la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* demeure inachevée malgré les efforts assidus qui ont été déployés, et cela avant même l'implantation du programme révisé. Un travail de réflexion intéressant sur les objectifs du programme a été accompli; un comité de programme a été mis sur pied et a suscité la création de sous-comités de méthodologie pour appuyer l'orientation axée sur la filière méthodologique, qui a été décidée au cours du processus d'appropriation locale du programme.

Les compétences disciplinaires et pédagogiques du personnel enseignant doivent être soulignées; le soutien apporté par la majorité des professeurs et l'intérêt qu'ils portent à la réussite de leurs élèves ainsi que le rôle joué par le Centre d'aide à l'apprentissage sont des facteurs importants expliquant que le taux de diplomation soit supérieur à celui de l'ensemble du réseau. Enfin, l'instauration du *Programme d'intégration aux études collégiales* a permis d'offrir un encadrement particulier aux élèves plus faibles ou dont l'orientation scolaire n'est pas encore confirmée.

En bref, la compétence et la disponibilité des professeurs et les services de soutien auxquels ils collaborent constituent les points forts du programme.

La Commission a constaté cependant que, sur plusieurs points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle a recommandé au Cégep :

de prendre les moyens pour que se développent une vision commune du programme et une meilleure concertation au sein des professeurs en vue de renforcer la cohésion du programme;

de s'assurer que, pour un même cours donné par plusieurs professeurs, la quantité de travail exigée des élèves soit équivalente;

de garantir l'équivalence des instruments et des modes d'évaluation des cours du tronc commun, d'assurer la conformité des politiques départementales avec la PIEA, et de veiller à l'application rigoureuse de la PIEA;

d'affirmer le leadership pédagogique nécessaire à la bonification de la mise en oeuvre du programme.

Outre ces recommandations, la Commission a fait des suggestions en vue d'améliorer certains aspects du programme. Ces suggestions touchent la composition du cours *Techniques d'apprentissage en sciences humaines*, la création de profils autour de fils conducteurs précis, l'évaluation des services de soutien professionnel, l'affectation, l'évaluation et le perfectionnement du personnel enseignant, la concertation entre les professeurs et le service des ressources documentaires et informatiques, le suivi des diplômés ainsi que l'information sur le programme.

La Commission estime que plusieurs voies prometteuses ont déjà été esquissées dans le rapport d'autoévaluation et au cours de la visite. Un leadership pédagogique plus affirmé qui prenne en compte, dans un calendrier serré, les recommandations et les suggestions formulées ci-dessus ainsi qu'un engagement ferme du personnel enseignant autour d'un projet commun de formation devraient contribuer à donner un nouveau dynamisme au programme.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire qu'elle lui a adressé, le Cégep a informé la Commission de mesures déjà réalisées ou qu'il entend prendre pour améliorer la mise en oeuvre de son programme.

- Le Cégep a réactualisé le contenu du cours *Techniques d'apprentissage en Sciences humaines* et offrira du perfectionnement pour s'assurer d'une même compréhension des objectifs par tous les enseignants.
- Pour mieux connaître les besoins de ses élèves en matière de services de soutien et l'appréciation qu'ils font de ceux qui leur sont proposés, le Cégep prépare un questionnaire sur le sujet; un sondage a été réalisé et, dorénavant, l'appréciation des élèves à l'égard des services professionnels s'inscrira dans le processus d'évaluation de programme.
- Le Cégep a pris diverses mesures pour s'assurer de l'application de la PIEA, et notamment de l'intégration des règles relatives à l'équivalence des évaluations et des exigences propres aux cours dans les politiques départementales d'évaluation des apprentissages.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président